

ÉDITO

PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : VIGILANCE !

Depuis octobre dernier, le gouvernement met en œuvre le programme d'Emmanuel Macron et ne cesse de préparer de nouvelles « réformes » : entrée dans l'enseignement supérieur avec un accès sélectif en licence, baccalauréat avec limitation prévue du nombre d'épreuves finales, apprentissage et formation professionnelle avec la volonté d'augmenter le nombre d'apprenti.e.s de moins de 16 ans, allocation chômage avec l'intention de mettre en cause le paritarisme, logement avec les attaques contre le logement social et les aides... Le budget voté prévoit de larges cadeaux aux entreprises, mais la part accordée au service public ne permet pas à celui-ci de remplir correctement ses missions. C'est notamment le cas dans l'enseignement supérieur, où plus de 1 000 postes ont été supprimés ces dernières années, alors que le nombre d'étudiant.e.s ne cesse de croître (+ 40 000 par an). La LFSS prévoit une hausse de 1,7 point de la CSG qui va lourdement grever le budget de nombre de retraité.e.s.

Dans ce contexte, se sont ouvertes des discussions consacrées à la réforme des retraites, menées par son Haut Commissaire Jean-Paul Delevoye¹.

Le calendrier de la réforme pourrait être décalé. M. Delevoye dit plaider lui-même pour une année 2018 entièrement consacrée aux échanges (organisations syndicales, parlementaires, ensemble des acteurs sociaux), pour élaborer une réforme d'ampleur, discutée au 1^{er} semestre 2019.

À ce jour, peu d'éléments sont connus précisément. M. Delevoye confirme l'objectif global de contenir la dépense publique. Pourtant, le système des retraites actuel à prestations définies a été dégradé par les réformes successives (augmentation de l'âge minimum de départ et du nombre d'annuités nécessaires, ou cas des polypensionné.e.s par exemple). Le Haut Commissariat travaillerait sur un système à cotisations définies, plutôt un système par points dans le cadre d'un régime plus universel, que sur un système de comptes notionnels comme en Suède.

Quelques orientations fortes sont annoncées :

1. un régime universel ne signifierait pas un régime unique (des spécificités pourraient être gardées) ;
2. « un euro cotisé donne les mêmes droits » : cela ne signifierait pas que tout euro perçu donnerait lieu à la même cotisation et cela interroge sur le non-contributif (périodes d'interruption, chômage, maladie, maternité, etc.) pouvant donner lieu à des points payés par l'État, pour faire jouer la solidarité nationale.

Avec un système où l'on ne connaît ni la valeur du point, ni le devenir des retraites complémentaires (capitalisation ?), ni l'incidence de l'espérance de vie, ni la manière de revaloriser les pensions, on risque fort d'aller vers une individualisation accentuée des retraites. Beaucoup de retraité.e.s futur.e.s seraient impacté.e.s négativement, et notamment les fonctionnaires dont la carrière est le plus souvent linéaire ascendante, *a contrario* de nombre de salarié.e.s du privé. Et rien ne filtre sur d'autres questions comme la période transitoire, notamment en matière de réversion, ou de prise en compte des périodes de précarité en France ou à l'étranger.

Il faut garantir un système de retraites, à la fois globalement et pour chacun.e, tel que la pension soit un salaire continué. Cela suppose d'autres choix économiques, sociaux et écologiques, mettant en avant la priorité à l'emploi, au lieu des aides sans limite aux entreprises (CICE, CIR). Toute réforme qui aurait pour objectif de diminuer la part de la richesse nationale consacrée aux retraites dans un contexte d'augmentation du nombre de retraité.e.s entraînerait des régressions.

Dès le début de l'année prochaine, nous reviendrons sur ce dossier, qui appelle interventions et mobilisations.
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous. ■

Michelle LAUTON

¹ La FSU a été reçue le 7 décembre 2017.

TÉMOIGNAGE MAURICE HÉRIN, MCF HONORAIRE DE GÉOGRAPHIE, ANCIEN SG DU SNESUP-FSU

Maurice HÉRIN a pris sa retraite en 2005 après avoir exercé à l'université du Mans, dans la faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans cette université, comme sur le plan national, il a été très impliqué sur le plan syndical. En particulier, il a occupé les fonctions de secrétaire général du SNESUP-FSU.

G. LAUTON : Comment as-tu vécu ton passage à la retraite ?

M. HÉRIN : Je l'ai assez bien vécu car lorsqu'on est en responsabilité, notamment sur le plan syndical, il faut savoir renouveler les équipes le moment venu. J'ai certes un peu regretté mon départ des activités universitaires, tout en considérant que c'était une étape normale. Je savais que des jeunes espéraient entrer dans le métier et que la relève serait assurée.

Concernant le syndicat, je me suis dit également que d'autres allaient prendre le relais et rajeunir ainsi les instances, avec la diversité de leurs personnalités. J'ai eu plaisir à voir arriver aux responsabilités notre actuel secrétaire général Hervé CHRISTOFOL. J'ai donc mis fin à ma participation aux équipes avec certes un petit déchirement, mais surtout avec la satisfaction de contribuer ainsi à leur renouvellement.

G. LAUTON : Quels ont été, quels sont tes choix de vie entre activités ESR, engagements, loisirs, entourage... ?

M. HÉRIN : Quand on devient soudain plus disponible, le mouvement social a vite fait de vous récupérer. C'est ainsi que j'ai accru mon investissement dans la vie associative et politique à l'échelle du quartier, de la ville et du département. J'aime cette activité sociale mais elle peut être trop chronophage et il faut savoir garder du champ pour préserver les temps de la vie personnelle, de l'entourage et des loisirs.

Côté ESR, je continue de fréquenter ma section syndicale qui est vivante, ouverte et jeune, sans m'y imposer. Avec le recul, je vois à quel point l'activité universitaire est prenante, au détriment du temps accordé à la présence parmi les siens, aux enfants et petits-enfants, à l'activité physique, à la lecture, au cinéma, aux spectacles, aux voyages...

Sur le plan sportif, je peux enfin trouver le temps de m'entraîner à la course à pied, avec l'affectueuse pression de mes trois enfants. Je bénéficie sur ce plan des aménagements de ma ville, avec notamment le circuit Bugatti. Chaque année, je participe à une course au profit de la lutte contre le cancer du sein, aux côtés de près de 10 000 femmes. Je me suis mis au semi-marathon, puis au marathon. J'y trouve le plaisir de courir en groupe, parfois en famille, de découvrir à cette occasion des lieux, comme par exemple la ville de Copenhague et ses quartiers historiques. Et la joie d'être ensemble à la faveur d'une telle activité.

Enfin, mon activité sociale et notamment politique me prend pas mal de temps et me conduit à beaucoup d'interrogations en ce moment. On discute jour après jour afin de trouver des voies pour un présent et un avenir meilleurs. Mais en fait, on n'a jamais vécu une période pareille à celle que nous vivons aujourd'hui. ■

Notes prises par Gérard Lauton le 10/10/2017.

→ POUR CONTRIBUER À L'HISTOIRE DU SNESUP-FSU

Le SNESUP a transmis à plusieurs reprises des archives aux Archives nationales du monde du travail de Roubaix, et plus récemment les documents donnés par la famille de Guy ODENT, que nous remercions.

Aujourd'hui, pour que le SNESUP puisse, à l'instar d'autres syndicats de la FSU, contribuer à l'écriture de sa propre histoire, il faudrait qu'il soit en possession de divers documents d'archives, et notamment d'une collection complète de ses publications depuis 1968 et avant. Ainsi, nous n'avons pas de liste exhaustive des dirigeants.e.s du SNESUP depuis 1956, date de la création du SNESUP, issu de la division du Syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche, donnant naissance au SNESUP et au SNCS.

Certains numéros des publications du SNESUP ne figurent pas au siège. C'est pourquoi nous faisons appel à tous/tes les ancien.ne.s camarades qui possèdent des archives afin qu'elles/ils nous communiquent si possible la liste des numéros de publications et autres documents qu'elles/ils détiennent, et que sur demande, elles/ils les prêtent pour qu'on puisse les scanner, ou bien nous les donnent.

Il serait aussi utile de recueillir les témoignages oraux de camarades ayant vécu 1968, tout en étant déjà en activité.

Merci par avance de ce que vous pourrez faire. ■

Pour discuter des modalités, s'adresser à : Michelle LAUTON - michelle.lauton@snesup.fr

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2018 : VERS DE NOUVELLES DÉGRADATIONS DE LA PROTECTION SOCIALE

La loi de financement 2018 répond à l'objectif du pouvoir et de ses mandants (MEDEF, actionnaires...) de faire porter la charge de la crise économique par ses victimes.

L'équation est simple : à rebours de la satisfaction des besoins sociaux – des malades ; de celles et ceux qui survivent au-dessous du seuil de pauvreté ; des privé.e.s d'emploi... –, cette loi n'a d'autre objectif que de « réduire les déficits des comptes sociaux ». Cela au nom de la prétendue responsabilité des déficits publics dans la crise économique dont les victimes sont la masse de celles et ceux qui perçoivent un revenu tout juste suffisant pour vivre, qui acceptent des conditions de travail indignes dans l'espoir de conserver leur travail, qui voient arriver la date au-delà de laquelle elles et ils tomberont dans l'assistanat, qui ne percevront qu'une retraite insuffisante pour vivre – tout particulièrement les femmes.

Dans un tel contexte, la lecture des principales mesures soulève l'indignation. Même l'aumône de la hausse du minimum vieillesse sera étalée sur trois ans. Pour le reste, ces mesures relèvent du cynisme :

- L'Objectif national des dépenses d'assurances maladie (Ondam) est relevé de 2,3 % (2,1 % en 2017)... mais la hausse est estimée à 4,5 % ;
- Nouvelles économies de santé (- 4,2 Mds€)... alors que notre système de soins se dégrade, que les déserts médicaux s'étendent, que les conditions de travail des personnels se détériorent ;
- Développement à marche forcée de l'ambulatoire alors qu'aucun réseau fiable hôpital/médecine de ville n'existe à l'heure actuelle ;
- La promesse macronienne d'une prise en charge à 100 % des lunettes et prothèses auditives et dentaires d'ici à 2022, si jamais elle se réalise, se fera par le biais des complémentaires dont les méthodes fortement inégalitaires relèvent d'une logique de marché concurrentiel ;
- Quant à la plupart des fonctionnaires retraité.e.s, ce seront les grand.e.s perdant.e.s : « revalorisation » de 0,8 % qui couvre à peine la hausse des prix (au 1^{er} octobre, soit un retard de 10 mois... vers une perte d'une année entière !) / hausse de la CSG de 1,7 point (soit + 27 %) non compensée pour les retraité.e.s dont la pension dépasse 1 394 € brut...

Enfin, au-delà de ces mesures inégalitaires, se profile une remise en cause du principe même sur lequel avait été fondé notre système de Sécurité sociale. Ainsi la hausse de la CSG compensée pour les salarié.e.s du privé par la suppression des cotisations Santé et Chômage s'inscrit dans un mouvement de transfert des sources de financement des cotisations sociales vers une étatisation de celles-ci. Avec à terme une gestion qui échapperait aux représentant.e.s des salarié.e.s, une Sécu n'assurant plus qu'une couverture minimale, le reste relevant des complémentaires dans une logique de plus en plus assurancielles.

Les très fortes mobilisations des retraité.e.s du 28 septembre (plus de 80 000) prouvent qu'elles et ils ne se laisseront pas faire. Est-ce pour cette raison que le gouvernement semblerait hésiter à engager rapidement une réforme globale du système de retraite ? Acceptons-en l'augure et restons mobilisé.e.s ! ■

Jean Marie CANU

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.snesup.fr/article/loi-de-financement-de-la-securite-sociale-2018-vers-de-nouvelles-degradations>

Dans le Val-de-Marne, 50 % de réduction sur le Pass Navigo pour tous les retraité.e.s

En cessant leur activité, les retraité.e.s d'Île-de-France n'ont plus droit au remboursement de 50 % de la carte permettant d'emprunter les transports en commun d'Île-de-France (Pass Navigo). Les non-imposables peuvent bénéficier de la carte Améthyste, permettant d'emprunter ces mêmes transports sous différentes conditions selon les départements. Après une longue bataille avec le Conseil régional et Île-de-France Mobilité (anciennement le Syndicat des transports d'Île-de-France), présidés par Valérie Péresse, le président du Conseil départemental du Val-de-Marne a proposé une exonération de 50 % du Pass Navigo pour les retraité.e.s imposables, engagement qui sera tenu. Comme cela a été précisé à une délégation de retraité.e.s du groupe des 9 le 24 octobre, la mesure sera mise en œuvre le 1^{er} janvier prochain et devrait coûter 2 M€ au département du Val-de-Marne. ■

Luttes pour le maintien des hôpitaux de proximité

Un Comité de défense des hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay a été créé en 2016 contre la fermeture programmée des 3 hôpitaux publics de proximité à l'horizon 2021-2023.

En effet, cette fermeture aurait des conséquences désastreuses pour le territoire :

- réduction de 1 050 lits en 2015 à 550 aujourd'hui, et plus encore d'ici à 2024,
- suppression de 900 postes annoncée pour 2024,
- conditions de travail dégradées dans les 3 hôpitaux dont la maintenance n'est plus assurée, souffrance au travail, etc.

La construction annoncée d'un hôpital de pointe de 416 lits à Saclay en 2024 ne répondra, ni par sa vocation high-tech ni par sa situation géographique, aux urgences et aux besoins de soins de proximité des 500 000 habitant.e.s du territoire.

La mobilisation se poursuit, avec la participation de syndiqué.e.s SNESUP et FSU (plus de 28 000 signatures sur une pétition, contre ces choix inacceptables, distribution de tracts...). Le mercredi 15 novembre, dans la poursuite de cette action, a été organisée une réunion (plus de 120 participant.e.s) pour lancer des Assises de la santé en Essonne à l'appel du Comité de défense des hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay. La coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux de proximité y était représentée.–

Des actions de ce type se développent (hôpital Jean-Verdier à Bondy menacé de transformation en hôpital de consultations et vente des terrains occupés par l'IFSI, hôpital de Morlaix fragilisé en cardiologie...). Après les tentatives de fermetures de la chirurgie cardiaque en 2011, c'est la chirurgie hépatique qui est menacée au CHU Mondor de Créteil mettant en cause les projets stratégiques et de recherche de l'université.

La protection de la santé, la prévention et l'égal accès aux soins pour tous/tes à tout âge doivent être préservés et même développés. Cela passe par un tissu hospitalier de proximité et la fin des déserts médicaux. ■

Jean AMAR